

R 7-maj 1679

KUNST  
MUSEE  
BIBL.

68<sup>a</sup>

Aud le 20: auri 1679

Je vous envoi de Gayete de coeur Altimier  
puisque nuan les apparences ne m'assur-  
nent de serment a vous dire jusqu'o: ce que  
ces gens iuy soyent desabusez des vaines espous-  
cet que leur domine encor les Ministres de  
parade. retrahent fugitivum illum, <sup>u illi</sup> Prose-  
Trajectum. Je vis auanty ces audir Amand-  
Juan pour des autres affaires. mais ~~le~~  
~~mais~~. ~~en~~ Saccentanu servit ~~le~~ son Maestrie  
et i auo. que son bon accueil ne me jamais  
tut rejoiny. que ses occis <sup>évenirs</sup> il y a de la foudre  
par huit. mais si par de la statut in decretin,  
iuy son redible fautes. et l'on commençra a  
paster de bonu foy, lorsque son Manuel <sup>de plus</sup> d'au  
sur les tels <sup>pouys</sup>, destruire leur beller expousser  
et nian plus d'incant de led flatter. Vouz  
Savez Altimier qui il a esté nomme secrétaire  
d'ordre pour les affaires d'Italie. ie ne doute pas

qui n'auray on ne le fera passer à la sérénité  
du R.R. et h. au même tenir M. Alainot qui  
est un des conseillers <sup>et également</sup> pd. aller à la Haye, en  
chambre de S.M. icelui que l'affaire de S.A.  
prendroit en bon pie. parce que ce Ministre  
est un homme franc et fort honnête pd. la Justice  
Il nous servir plus utile par delà qu'il n'auray  
ou il a busjous. awy ouvremens entredit  
l'affaire de la déclaracion du R.R. de Villaherman.  
qu'il estoit monsieur Zelatour <sup>médiamente au</sup> du payement de  
sa partie sorte de oyens. et sur tout pour  
la paixsiam du commenç des frades à quoy  
il initier busjous. et n'en pas souvenor  
oreiller. mais ieluy ferme la bouche. en luy  
demandant des Tenuvelles pd. l'exécution des  
chooses que l'on aura promis. puis que nous  
avons icy l'exemple journalier du poudre can-  
que les Ministres ont acoumuni de faire des

ordres du Roy, dans l'espaigne même  
qu'entre que ceux des soldes ne faisoient  
pas. Sur tout en multiere d'ayens. et de  
commece. que le Roy se laissoit plus tôt  
arracher par ses ennemis. que d'en faire  
part à ses amis. pour le payement de ses  
debts. enfin Monseigneur tout n'ay-  
mure que qu'au commencement. pour redire mauuaise foy.  
à present plus que jamais. Je suis avec  
le respect que je dis. Votre très humble et  
très fidelle serviteur.

Le J<sup>r</sup>. de Preigney Maistre l'on de frandam  
de S. a. en Bourgogne. vien d'au commencement  
Conseiller au Parlement. ce qui fut un grand  
bien pour S. a. ven la multitude des prole-  
retz de ch<sup>z</sup> qu'il y i<sup>er</sup> pourvu que le R<sup>y</sup> consentent  
qui il puisse en meame l'au exercer la charge  
d'au mandat. con. vñ des plus galans hommes  
et d'au plus hommes debien que l'ayé connu



68<sup>b</sup>

S. de Rologne le 2. Juillet

os vint de me faire savoir, come on a nomme  
les deux lads, que vous deitez ensemble  
des uns vingt deniers et les autres trente  
de plus avec ~~fin paille~~ et que les ay  
faict mettre dans une caisse avec ferme.  
Ils sont avec son maistre als Francoys  
bien fait des gardes que come Ollendorf  
les pourra tenir dans le mesme monstre  
qu'il est venu. ayant est endet et  
tenu ce que Brugel comande. les  
croisera le compt de la dépense au  
garderai de Lyon, le quelle aura le  
soin de vous les adresser. Cependant  
la paix de Bruxelles a este conclue  
entre la France, et les Suedes. ayons tenu  
accepté tout ce que la France communie.

celle

elle à hanem et suide, se faire en  
Scanie, et le mariage entre les deux  
gouvernements unira les corps entre  
eux de ces nations. avec les deux  
tiers de chose parfait, mais ordue  
le d'jan i'e uoy, que il porre de l'eau  
à la mer. Je m'auve pas done de  
vous appuyer de mon amitié ennelle  
et de la perpétuelle reconoissance  
avec laquelle je seray toute  
ma vie Vos s

